

Formalités de Passage des Frontières et Sanitaires Covid-19

Nous vous invitons à lire attentivement cette page et à voir quels documents, et quelles formalités sanitaires, sont requis pour votre séjour linguistique.

L'équipe d'Effective se tient à votre disposition pour vous informer sur ces démarches.

IMPORTANT : Les seules informations parfaitement à jour se trouvent sur les sites internet officiels des ambassades. Les formalités peuvent être modifiées par un pays d'un jour à l'autre, et il est de votre responsabilité de vous tenir informés jusqu'au jour de votre départ, des formalités applicables à votre voyage.

Les informations ci-après sont données de bonne foi à la date de publication (01/05/2021), **s'appliquent uniquement aux ressortissants de France.**

Les ressortissants d'autres pays sont invités à contacter les services compétents dans leur pays d'origine.

Pour tous les participants, mineurs comme adultes

- Vous devez être muni d'un **passport en cours de validité** pour l'ensemble des destinations que nous proposons en dehors de l'Union Européenne, Royaume-Uni compris.
- La Carte d'identité française ne peut servir que pour les voyages à l'intérieur de l'Union Européenne, et vers la Suisse

Des documents supplémentaires sont requis pour les mineurs quelle que soit la destination du séjour

- **Pour sortir de France :**
 - Une autorisation de sortie du territoire (document CERFA). Vous la trouverez dans votre Espace Perso du site Effective, il vous suffit de l'imprimer après l'avoir complétée.
 - Le représentant légal qui remplit et signe l'autorisation de sortie du territoire doit remettre à son enfant la photocopie de sa pièce d'identité, qui devra être présentée aux contrôles d'immigration avec l'autorisation elle-même.
 - Si le nom de famille n'est pas le même, il faut prévoir la photocopie du livret de famille en supplément.
- **Pour entrer dans le pays de séjour :**
 - Une autorisation de voyage en anglais (Authorisation to Travel) est par ailleurs requise, en plus, pour l'Angleterre, l'Irlande et le Canada. C'est un document remis par Effective, dans votre Espace Perso sur le site Effective, qu'il vous suffit d'imprimer et compléter.



D'autres documents sont requis pour certaines destinations (Mineurs et Adultes) :

- **Afrique du Sud : Un e-Visitor Visa ou un Student Visa selon le séjour**

- **Votre séjour ne dépasse pas 90 jours** : Il vous faut un Visitor's Permit. Pour toutes les informations : https://www.afriquesud.net/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=169&lang=fr
- **Votre séjour dure plus de 90 jours** : Vous devez demander un Study Visa. Pour toutes informations sur les visa : https://www.afriquesud.net/index.php?option=com_content&view=article&id=57&Itemid=169&lang=fr
- **Dans tous les cas** : Votre passeport doit être valable jusqu'à au moins 30 jours après votre départ d'Afrique du Sud et comporter obligatoirement une page vierge.
- **Et pour les mineurs voyageant seuls** : Des formalités spécifiques sont requises : <https://www.afriquesud.net/images/docs/immigration/fr/07-VOYAGER-EN-AFRIQUE-DU-SUD-AVEC-UN-ENFANT.PDF>

- **Australie : Un e-Visitor Visa ou un Student Visa selon le séjour**

- **Votre séjour ne dépasse pas 12 semaines** : Il vous faut un E-Visitor Visa. Pour toutes les informations : <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-listing/evisitor-651> . Le e-Visitor s'obtient sur internet en 4 jours, attention, ses 3 mois de validité débutent le jour où il est émis !
- **Votre séjour dure plus de 12 semaines** : Vous devez demander un Student Visa. Pour toutes informations sur les visas : <https://immi.homeaffairs.gov.au/visas/getting-a-visa/visa-listing/student-500>

- **Canada : Une AVE ou un Visa selon le séjour**

- **Votre séjour dure moins de 6 mois** : Une AVE (Autorisation de Voyage Electronique) ou ETA en anglais est requise pour un séjour linguistique au Canada de moins de 6 mois. C'est une procédure qui s'effectue en ligne en quelques minutes : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>
- **Votre séjour dure 6 mois ou plus** : Un visa est requis. Vous devez alors prendre contact avec l'Ambassade : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier.asp>

- **Etats-Unis : un ESTA ou un Visa selon le séjour**

- **Votre séjour dure moins de 89 jours ET comprend moins de 18 heures de cours par semaine** : Une autorisation de voyage électronique (**ESTA**) suffit. C'est une procédure qui s'effectue directement en ligne en quelques minutes sur le seul site officiel des services de l'immigration américains : <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/>
- **Votre séjour comprend au moins 18 heures de cours par semaine** : Un visa étudiant est requis pour un



séjour linguistique si vous suivez un programme de cours intensifs (**au moins 18h par semaine**). Vous devrez alors prendre contact avec l'Ambassade de Paris pour obtenir un RDV sur place :

<https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/>

- **Votre séjour dure 89 jours ou plus** : Un visa étudiant est requis pour un séjour linguistique si vous suivez un programme de cours intensifs (**au moins 18h par semaine**). Vous devrez alors prendre contact avec l'Ambassade de Paris pour obtenir un RDV sur place : <https://fr.usembassy.gov/fr/visas-fr/>
- **Autres pays** : se référer aux sites internet des ambassades et consulats du pays de séjour.

FORMALITES SANITAIRES LIEES AU COVID-19

Des formalités sanitaires pour entrer dans le pays du séjour, ou pour revenir en France, peuvent être imposées par les Etats, par exemple, test PCR avant le départ, test PCR au retour en France, obligation de quarantaine, obligation de vaccination, liste non limitative et susceptible d'évolution constante. L'accomplissement de ces formalités incombe aux voyageurs. Effective vous informe également que, si tests et vaccins sont effectués gratuitement en France, ils sont en général payants dans la plupart des autres pays, et à votre charge.

Vous devez vous tenir informé en temps réel de toute évolution jusqu'au jour de votre départ en consultant notamment les sites suivants :

<https://pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr.conseils-aux-voyageurs/>

Effective conseille également au Client de s'inscrire sur le site Ariane :

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

